

le 04 Avril 2011

Association Française des Véloroutes et Voies Vertes

Délégation régionale Sud-Ouest

Chez Association Vélo

5 av. F. Collignon 31200 Toulouse

Tel : 05 34 30 05 59

J. Savary délégué régional AF3V

D. Brisset délégué régional AF3V pour l'Aquitaine

à Monsieur Hubert Peigné, coordonnateur interministériel pour le
développement de la politique vélo
à Monsieur Jean-Louis Pons, responsable de la mission nationale des
Véloroutes et des Voies Vertes

Objet : Demande de financements exceptionnels de l'Etat pour la
jonction entre deux axes nationaux, la Voie Verte du canal des Deux-Mers et
la Véloroute de la vallée du Lot (7km à aménager de Buzet-sur-Baïse à
Aiguillon)

Messieurs,

En réponse à notre courrier de demande d'une liaison entre le début
de la Véloroute de la vallée du Lot, à Aiguillon, et la Voie Verte du canal des
Deux-Mers, distante de 7km (lettre du 25 novembre 2010), le président du
Conseil Général du Lot-et-Garonne, Monsieur Pierre Camani, vient de nous
répondre qu'il souhaitait réaliser cette jonction entre deux itinéraires
importants.

Mais il ajoute que, vu les « difficultés financières » pour réaliser
cette liaison, il ne pourrait réaliser cet aménagement que si le département
obtenait « un soutien fort de l'Etat » (voir lettre du 21 Février 2011).

L'AF3V, Association Française des Véloroutes et Voies Vertes, qui
a réalisé en 2001 la pré-étude de faisabilité de la Véloroute vallée du Lot,
tient à confirmer que l'aménagement de ces 7kms constitue réellement un
« point dur » car il faut :

- sécuriser le pont de Saint-Léger sur la Garonne, cf. par la construction
d'une passerelle en encorbellement ;
- sécuriser le pont de la N113 à Aiguillon, cf. par l'aménagement d'une piste
cyclable sur le trottoir, côté aval.

Ces deux franchissements de rivière, aujourd'hui très dangereux sur
les voies routières, nécessitent des travaux importants, très coûteux pour un
département rural disposant de moyens financiers limités.

Aussi l'AF3V vous demande d'attribuer des financements exceptionnels au département du Lot-et-Garonne, pour co-financer de façon significative, les futurs travaux. Nous vous demandons d'indiquer cette possibilité de co-financements, et son montant, au département du Lot-et-Garonne.

Nous sollicitons aussi l'aide de l'Etat au niveau de l'étude des possibilités d'aménagement de cette jonction. Les services de l'Etat pourraient réaliser une pré-étude

Comme cette possibilité de financements spécifiques pour « débloquer des points durs » du réseau des Véloroutes et Voies Vertes a souvent été évoquée par vous publiquement, nous espérons que vous répondrez positivement à cette demande commune du Département du Lot-et-Garonne et de l'AF3V, représentante des usagers.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien SAVARY
Association Vélo
Délégation Régionale de l'AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Daniel BRISSET
Association Vélocité 33
Délégation Régionale de l'AF3V pour la région Aquitaine

PJ :

Lettre de l'AF3V à Mr P. Camani, président du Conseil Général du Lot-et-Garonne (lettre du 25 Novembre 2010) .

Lettre de Mr P. Camani, président du Conseil Général du Lot-et-Garonne à l'AF3V (lettre du 21 Février 2011).

Copie à :

- Monsieur Alain Rousset, président du Conseil Régional Aquitaine
- Monsieur Patrick Cassany, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne et Pays de la Vallée du Lot
- Monsieur Patrick Cassany, Vice-Président du Conseil Général, Président de la Communauté de communes du Grand Villeneuveois
- Monsieur Michel de Lapeyrière, Maire de Saint-Léger
- Monsieur Jean-François Sauvaud, Maire d'Aiguillon
- Monsieur le président de l'Association Roue Libre à Villeneuve-sur-Lot, Relais Local de l'AF3V pour le Lot-et-Garonne